Politique du contrôle des animaux Annexe A – pénalités, frais et frais de fourrière

Frais pour un permis de chien (pas stérilisé ou castré) 40,00 \$ Frais pour un permis de chien (stérilisé ou castré) 20,00 \$

À noter: En conformité avec l'arrêté, avant de relâcher un chien sans permis, le propriétaire d'un chien doit obtenir un permis pour son chien et présenter une preuve de vaccins contre la rage. Le permis peut être obtenu au bureau de la MR durant les heures de bureau ou auprès de l'agent du contrôle des animaux durant les heures de bureau.

À noter: les frais sont du 1<sup>re</sup> janvier au 31 décembre et doivent être renouvelé annuellement. S'il y a changement de propriétaire pour le chien, si le nouveau propriétaire est un résident du village de St-Pierre-Jolys, le propriétaire doit contacter le bureau du village pour faire les accommodements nécessaires.

## Pénalités et redevances de retenue :

Pour tout chien qui a été appréhendé en circulation libre ou qui a été retenu par l'agent de contrôle des animaux pour autre raison.

## Pénalités et droits de retenue

Pour un chien qui a été appréhendé en circulation libre, ou pour autre raison, par l'agent de contrôle des animaux :

Pour la première redevance :

Avec permis	50,00 \$
Sans permis	100,00\$

Pour la deuxième redevance

Avec permis	100,00\$
Avec permis mais sans plague d'immatriculation	200,00\$

Pour la troisième redevance

Avec permis	350,00\$
Avec permis mais sans plaque d'immatriculation	450,00\$

À noter : Après la troisième offense, les redevances successives pour le chien (4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, ....e) l'amende montera de 100,00 \$ par redevance soit avec permis ou avec permis et sans plaque d'immatriculation.

Frais de redevance	20,00 \$ par jour
Frais pour disposition du chien (pourrait inclure l'euthanasie)	150,00 \$ par jour
Frais de redevance pour animal en quarantaine	40,00 \$ par jour

Plainte par rapport à l'aboiement de chien (si la plainte est légitime) :

Référence : section 5.1 (b)

Première plainte Avertissement
Deuxième plainte 25,00 \$
Troisième plainte 50 00 \$

Pour toutes les autres plaintes

Ajout de 50,00 \$

(Augmentation au dernier frais)